

ATTESTATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, l'exactitude des données ci-dessous :

Chiffre d'affaires du dernier exercice clos (en €)	Valeur des stocks détruits entre le 01/03/2020 et le 30/04/2020 (en €)	Chiffre d'affaires entre le 01/03/2019 et le 30/04/2019 (en €)	<i>Critères d'éligibilité</i>
			<i>Exploitation horticole justifiant la destruction, de tout ou partie, de sa production. Pour être éligible, la valeur du stock détruit sur avril et mai 2020 doit représenter au moins 30% du chiffre d'affaires de l'exploitation sur la même période en 2019.</i>

Je soussigné(e) M./Mme _____, en qualité de conseiller/expert-comptable/huissier (1), atteste sur l'honneur l'exactitude des données comptables ci-dessus.

Fait à : le / 2020

Nom, Signature et cachet, le cas échéant, du conseiller/expert-comptable/ huissier (1)
--

(1) Rayer la mention inutile.

Je déclare sur l'honneur, le cas échéant, avoir sollicité un soutien financier pour faire face aux difficultés économiques engendrées par la crise sanitaire liée au Covid-19. J'atteste l'exactitude et l'exhaustivité des soutiens demandés et listés ci-dessous :

<u>Organisme</u>	<u>Montant</u>	<u>Acquis</u>	<u>Prévu</u>
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-
-	-	-	-

J'atteste sur l'honneur :

- avoir pris connaissance que l'aide du conseil régional relève du régime notifié SA.56985 (2020/N) – France – COVID-19: Régime cadre temporaire pour le soutien aux entreprises
- n'avoir pas perçu, au titre de ce régime, un montant d'aide total supérieur à 100 000 €,
- que les pertes, pour lesquelles je sollicite la présente demande de subvention, ne sont pas couvertes par un contrat d'assurances ou tout autre dispositif équivalent.
- l'exactitude des renseignements fournis dans la demande de subvention,
- être à jour de mes cotisations fiscales et sociales,
- que mon entreprise n'était pas en difficulté à la date 31 décembre 2019¹
- avoir pris connaissance que la région pourra exercer des contrôles, notamment sur les données déclaratives, comme les éléments comptables.

¹ La notion d'« entreprise en difficulté » est définie à l'article 2, point 18, du règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité (JO L187 du 26.6.2014, p.1). Elle s'entend comme faisant référence aux définitions figurant respectivement à l'article 2, point 14, du règlement (UE) no 702/2014 et à l'article 3, point 5, du règlement (UE) no 1388/2014.

Je suis informé(e) qu'en cas d'irrégularité ou de non-respect de mes engagements, le remboursement des sommes perçues sera exigé, sans préjudice des autres poursuites et sanctions prévues dans les textes en vigueur.

J'autorise l'administration à transmettre l'ensemble des données nécessaires à l'instruction de ce dossier et aux contrôles ponctuels à toute structure publique chargée de l'instruction d'autres dossiers de demande d'aide ou de subvention me concernant.

Vos données personnelles (nom, prénom, date de naissance, mail, adresse postale, RIB, justificatif d'assurance) sont traitées par la Région Bourgogne-Franche-Comté, direction de l'agriculture et de la forêt, pour instruire et le cas échéant, octroyer une subvention dans le cadre du présent dispositif.

Ces données seront conservées 10 ans pour une aide individuelle accordée et 2 ans pour une aide individuelle refusée. Conformément à la loi « informatique et libertés » n°78-17 du 6 janvier 1978 et au règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (Règlement Général sur la protection des Données), vous pouvez accéder aux données vous concernant ou demander leur effacement. Vous disposez également d'un droit d'opposition, d'un droit de rectification et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Ces droits peuvent être exercés par courrier à l'adresse suivante : Région Bourgogne-Franche-Comté /direction de l'agriculture et de la forêt/service soutien aux exploitations agricoles, 17 bd de la Trémouille, CS 23 502, 21 035 DIJON CEDEX, ou par mail à l'adresse suivante : contact.agriculture@bourgognefranchecomte.fr.

Pour toutes questions relatives à la protection des données personnelles vous pouvez contacter le Délégué à la Protection des Données par voie postale (17 boulevard Trémouille, CS 23502 - 21035 DIJON CEDEX) ou par voie électronique (dpd@bourgognefranchecomte.fr).

Fait à _____ le _____

Signature du demandeur ;
Signature du gérant pour les formes sociétaires hors GAEC ;
Signature de l'ensemble des associés pour les GAEC ;

Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter :

- **Par mail à l'adresse suivante : contact.agriculture@bourgognefranchecomte.fr
Merci de préciser en objet : « aide d'urgence Covid 19 – secteur horticole »**

- **Par téléphone, au numéro suivant : 03 63 64 20 60
Accessible du lundi au vendredi de 10 H à 12H00 et de 14h à 16h00**